

DISPOSITIF PARTENAIRES CLUBS

Saison 2023/2024

L'adhésion à un club sportif
accessible pour tous les jeunes!

Dans le cadre du développement du sport pour tous en club et de la politique sport santé bien-être portée par la Ville, une aide financière est accordée par la collectivité aux jeunes Angevins qui souhaitent adhérer à une association sportive locale.

DE 5 A 18 ANS



LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Avoir entre 5 et 18 ans **ou** être né(e) entre le 1^{er} février 2005 et le 31 janvier 2019
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 706€
- Être domicilié sur Angers à la date d'inscription

FAMILLES → MODE D'EMPLOI & DÉMARCHES

- Compléter le volet « L'enfant » (*ci-contre*)
- Fournir l'attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au club
- Vous munir de votre numéro d'allocataire
- Vous acquitter du paiement de la cotisation sportive

CLUB → MODE D'EMPLOI & DÉMARCHES

- Compléter le volet « Le club sportif d'accueil »
- Fournir un justificatif de la Fédération française mentionnant le coût de la licence
- Fournir un document récapitulatif pour chacune des catégories entre 5 et 18 ans, le coût de l'adhésion.
- Fournir la photocopie de la licence du jeune ou un listing officiel avec le numéro de la licence apparent.
- Fournir l'attestation de paiement CAF (*et non de quotient familial*) transmis par les familles

À NOTER : l'aide s'applique aux adhésions validées et retournées par le club à la Direction des Sports et Loisirs entre le 1^{er} septembre et le 31 janvier de la saison sportive en cours.

INFOS

Direction des sports et loisirs (Ville d'Angers)
02 41 05 45 25 // sport@ville.angers.fr

L'ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance : Fille Garçon

Nom du représentant légal (en majuscules) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Quartier de domiciliation :

N° allocataire de votre CAF :

Discipline sportive choisie :

Je m'engage à participer, durant toute la saison, à l'activité de l'association sportive choisie et certifie avoir versé à celle-ci 1/3 minimum du reste à charge de la famille du coût d'adhésion au moment de mon inscription,

soit un montant de :

Signature du bénéficiaire (l'enfant) :
ou du représentant légal (si l'enfant est mineur) :

.....

OÙ SE PROCURER L'ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA CAF

- Après de votre CAF ou sur votre compte allocataire CAF
- Dans le relais-mairie de votre quartier :
 - **Justices** : 42, place des Justices
 - **Roseaie** : Espace Frédéric-Mistral - 4 allée des Baladins
 - **Hauts de Saint-Aubin** : 1, rue du Général Lizé
 - **Monplaisir** : 2, bis Boulevard Gustave-Allonneau
 - **Belle-Beille** : Place Beaussier, 41 rue de la Lande
- À l'hôtel de ville, Boulevard de la Résistance et de la Déportation

OÙ SE PROCURER LA LISTE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS ANGEVINS

- Après de la Direction des Sports et des Loisirs : sport@ville.angers.fr
- À l'hôtel de ville, Boulevard de la Résistance et de la Déportation
- Dans le relais-mairie de votre quartier

LE CLUB SPORTIF D'ACCUEIL

Nom du club/association :

Adresse :

Nom du Président :

Nom du référent Partenaires Clubs :

Mail :

Téléphone :

Association agréée Jeunesse et Sports et affiliée à une fédération sportive agréée, je m'engage à accueillir au sein des activités du club, le bénéficiaire désigné ci-contre durant toute la saison dès la validation du contrat.

« J'ai vérifié qu'il satisfait aux conditions d'attribution du Dispositif Partenaires Clubs et je fournis les justificatifs demandés (coût de la licence fédérale au listing officiel avec le numéro de licence ainsi que la photocopie de la licence du jeune).

Le club sollicite à cet effet auprès de la collectivité une aide financière à hauteur de 2/3 des frais d'adhésion, une fois les aides à la licence déduites (Pass'Sport, autres...). Cette participation est plafonnée à 95€. »

Date et signature du président :

.....

Descriptif des frais d'adhésion :

Licence fédérale : €

Cotisation du club : €

Coût de l'adhésion : €

Les aides* [cochez la/les case(s) utile(s)]:

Pass'Sport : -...50 €

Autres dispositifs à préciser : - €

Dispositif Partenaires Clubs : - €

* Merci de ne pas arrondir les montants

Reste à charge de la famille : €

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par la Ville d'Angers afin de répondre à votre demande d'aide financière. Plus d'informations sur la protection de vos données sur angers.fr ou à l'adresse dpo@ville.angers.fr

